



HAL
open science

Les tiers-lieux, outils d'animation des territoires

Corinne Siino, Claudia Ximena Lopez, Mathieu Vidal

► **To cite this version:**

Corinne Siino, Claudia Ximena Lopez, Mathieu Vidal. Les tiers-lieux, outils d'animation des territoires: d'une réduction des fractures à une recomposition des inégalités?. Geovision, 2023, Revue africaine de démographie et des dynamiques spatiales. Geovision, 009, pp.8-23. hal-04158879

HAL Id: hal-04158879

<https://hal.science/hal-04158879>

Submitted on 18 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License



Mieux Comprendre l'Espace

Revue du Laboratoire Africain de Démographie et des Dynamiques Spatiales

Département de Géographie -Université Alassane Ouattara

N°009, JUIN 2023 ISSN: 2707- 0395



**République de Côte d'Ivoire
BP V18 Bouaké 01**

Téléphone: (+225) 07 07 06 91 71/ 01 03 59 34 32/ 05 05 05 84 01

Courriel: revuegeovision@gmail.com

Site Internet: www.laboraddys.com

Les travaux sur lesquels s'appuie ce texte ont été menés avec le soutien du Gouvernement Français dans le cadre du programme Territoire d'Innovation, une action du Grand Plan d'Investissement adossé à France 2030, de Toulouse Métropole et du GIS neOCampus.

LES TIERS-LIEUX, OUTILS D'ANIMATION DES TERRITOIRES : D'UNE RÉDUCTION DES FRACTURES À UNE RECOMPOSITION DES INÉGALITÉS ?

Corinne Siino¹, Claudia Ximena Lopez Rieux², Mathieu Vidal³

¹Professeure des Universités, LISST-CIEU, CNRS,
Université Toulouse 2 Jean Jaurès, corinne.siino@univ-tlse2.fr

²Post-doctorante, LISST-CIEU, CNRS,
Université Toulouse 2 Jean Jaurès, claudiaximena.lopez-rieux@univ-tlse2.fr

³Maître de conférences, Groupe de Recherche TEHM, INU Champollion, Albi / LISST-CIEU,
CNRS, Université Toulouse 2 Jean Jaurès, mathieu.vidal@univ-jfc.fr

Résumé :

Depuis une vingtaine d'années, les tiers-lieux font l'objet de nombreuses analyses (R. Krauss, D-G Tremblay, 2019 ; A. Flipo, P. Lejoux, 2020). L'un des éléments récurrents mis en exergue dans ces études sur les TL est la grande disparité des modèles existants et la diversité des fonctions qu'ils assument, notamment suivant leur localisation et leur porteur. En retour, tous les usagers ne vont pas en TL pour des raisons similaires et le numérique revêt un rôle variable dans leur motivation (outil de travail ou moyen de socialisation, clef d'un rayonnement spatial élargi ou pour éviter un déplacement, etc.). Les réponses du numérique à ces attentes interrogent une évolution des inégalités sociales d'accès (à un débit suffisant, un lieu de travail proche du domicile, un réseau social et/ou professionnel, une médiation des usages du numérique, etc.) suivant les territoires. A partir de l'exemple de la métropole toulousaine, notre présentation envisage la territorialisation et la variété des TL entre la ville centre et les périphéries. Elle interroge de nouvelles polarisations ou une autonomisation des déplacements appuyées sur le travail à distance. Ces éléments permettront de mesurer si les TL réduisent ou accentuent les inégalités de situation, par exemple pour ceux qui ne peuvent utiliser le numérique pour leur travail, ou encore pour ceux qui sont assignés malgré eux à certains lieux (corpworking). La présentation analysera ainsi les enjeux et fractures que créent, voire creusent, ces lieux souvent hybrides désormais mobilisés dans les politiques d'aménagement.

Mots clefs : Tiers-lieux, numérique, inégalités, périphérie, déplacements.

Abstract :

In the last twenty years, third places (TL) have been the subject of numerous analyzes (R. Krauss, D-G Tremblay, 2019 ; A. Flipo, P. Lejoux, 2020). One of the highlighted elements recurring in studies on TL is the great disparity of existing models and the diversity of their functions they perform, depending on their location and their manager. In return, all the users do not go to TL for similar reasons and digital use plays a variable role in their motivation (work tool, means of socialization, key for a wider spatial influence or to avoid travel, etc.). The digital responses to these expectations question an evolution of social inequalities in access to a (sufficient speed, workplace close the housing area, social and/or

professional network, mediation of digital uses, etc.) depending on the territories. Based on the example of the Toulouse metropolis, our presentation considers the territorialization and variety of TL between the city center and the peripheral areas. It questions new polarizations or an empowerment of travel based on distant work. These elements allow to measure whether TLs reduce or increase inequalities between those who cannot use digital technology for their work, or those who are assigned to certain places (corpworking). The presentation thus analyzes the issues and fractures created, even deepened, by these often hybrid places now mobilized in planning policies.

Keywords: third places, digital, inequalities, periphery, mobility.

Introduction

La présente proposition a pour objet de discuter le rôle des Tiers-lieux (TL) dans la réduction et/ou les recompositions éventuelles des fractures numériques. Les résultats présentés sont issus d'un travail de recherche conduit dans le cadre du projet VILAGIL. Ce dernier associe trois entités territoriales politiques et administratives distinctes (Toulouse Métropole, Le Syndicat intercommunal de la vallée de L'Hers - *i.e.* le SICOVAL - et le Pays Portes de Gascogne) pour des projets financés par l'État, visant à une mobilité intelligente et moins carbonée. Dans cette perspective, la création de TL a comme premier objectif de minimiser les distances/temps de déplacement en voiture. En incidence, elle est aussi un levier potentiel de l'attractivité des territoires, en rapprochant les lieux d'activité, de services et de socialisation du domicile des habitants des périphéries. Notre travail de recherche interroge à cet égard le rôle des TL dans une éventuelle réduction des inégalités spatiales d'accès aux outils numériques et des inégalités de compétences dans l'usage et la maîtrise des technologies numériques. Nous faisons l'hypothèse que le rôle des TL est moins celui de la réduction d'une fracture numérique que celui d'une recomposition des inégalités territoriales, et qu'à cet égard ils reconfigurent des inégalités sociales, professionnelles et spatiales.

Nous reviendrons dans un premier temps sur la notion de TL, mot-valise recouvrant des réalités très diverses (Ch. Liefoghe, 2018 ; A. Flippo, P. Lejoux, 2020, A. Scaillerez, 2017), pour éclairer la diversité des TL au double prisme de leur caractère protéiforme et de leur multifonctionnalité, mais aussi pour envisager les situations de disparité au regard d'usages du numérique dans le territoire analysé. Nous présenterons ensuite la méthodologie de notre travail, pour repérer les TL et analyser leur fréquentation dans l'agglomération toulousaine. Enfin, des exemples de TL et de leur fréquentation nous amèneront à envisager des recompositions ou réductions d'inégalités dues à la fracture numérique. A quelle(s) condition(s) les TL peuvent-ils constituer des outils de réduction de la fracture numérique ? Sont-ils des lieux dans lesquels des dynamiques collaboratives et servicielles jouent un rôle pour le désenclavement de certains espaces, et/ou des lieux/outils qui confortent les avantages sociaux économiques de la ville dense et des ménages déjà familiarisés aux outils numériques ?

1. Les Tiers-lieux, outils du numérique

1.1. Quels rôles pour quels espaces ?

Par numérique nous entendons l'usage des technologies et outils du champ de l'Internet (ordinateurs, applications logiciels, capteurs, etc.) pour accompagner, développer et faciliter les activités et les échanges d'informations des citoyens, de la puissance publique et des entreprises (P. Beckouche, 2019). Ces outils numériques représentent un enjeu fort pour les territoires en difficulté (sociale ou économique) ou plus éloignés des services (espaces ruraux, petites villes, quartiers concentrant des populations en difficulté). Parallèlement à l'enjeu des infrastructures, l'appropriation et la maîtrise de ces outils par la majorité de la population favorisent la cohésion sociale et peuvent enrayer la montée des inégalités (C. Lebreton, 2013). Observés dans les années 2000 pour leur contribution à l'innovation fondée sur les échanges, les TL ont depuis les années 2010 donné lieu à une abondante littérature grise

évaluant leur impact au regard de l'accès à des services, à des lieux de travail ou à l'initiation d'activités économiques et d'emploi (J.-M. Huet *et alii*, 2012). L'usage du numérique n'est pas le seul aspect envisagé dans les TL, mais les évolutions des TL à partir de la fin des années 1990 et des années 2000 ont privilégié l'usage et les échanges par les technologies numériques et informatiques, pour une recherche d'innovation orientée vers l'économie marchande, en particulier de la Silicon Valley (C. Colmellere *et alii*, 2019). Portés par des initiatives privées ou parfois publiques, dans des territoires métropolitains, des villes moyennes ou des périphéries plus rurales (G. Beaudelle, C. Marinos. 2019 ; L. Baceiredo, 2021), la diversité des objectifs de ceux qui les initient et/ou les fréquentent amène à envisager les TL à la fois comme leviers pour des innovations productives (constitution de collectifs de travailleurs indépendants, flexibles et adaptables), pour les relations sociales et projets collaboratifs qu'ils permettent (C. Liefoghe, 2018), ainsi que pour leurs configurations spatiales (types de locaux et équipements). Certains TL au service d'organisations communautaires ou se revendiquant de mouvements libertaires (M. Lallement, 2015) offrent un potentiel de caractéristiques relevant d'une dimension sociale et politique visant à la démocratie. La philosophie du partage de savoirs, de compétences et d'outils, additionnée à l'absence de hiérarchie, initie encore fréquemment la création des TL au cours des deux dernières décennies, mais elle s'accompagne néanmoins beaucoup plus systématiquement d'un discours sur la création d'activités économiques censées favoriser la situation de l'ensemble des parties prenantes à l'organisation, l'administration et la production du/dans le TL. Les recherches sur les objectifs qui portent les TL mettent en lumière des fonctions différenciées suivant qu'ils sont localisés en ville dense ou dans les territoires périurbains ou ruraux (G. Krauss *et D.-G. Tremblay*, 2019). Si la fonction d'espace de bureaux et de travail proposés à des actifs (salariés ou non), concerne les deux types de territoires, la formation et l'échange autour des outils et des processus techniques dans des fablabs où certaines machines nécessitent un apprentissage concerne plus fréquemment les espaces de périphérie et les villes moyennes, où des artisans et auto-entrepreneurs souhaitent s'auto-former, proposer des formations ou au contraire apprendre à utiliser des outils, avec un accompagnement. L'intérêt d'entreprises pour positionner - au moins temporairement - leurs salariés en mission a aussi un rôle dans cette évolution des TL d'espaces collaboratifs vers des lieux partagés de travail qui permettent d'économiser la location permanente de bureaux. Enfin, l'argument de la distance au lieu de travail ou de services, assez peu mobilisé jusqu'aux années 2000, est devenu récurrent auprès des entreprises et des salariés au fur et à mesure que les enjeux et problèmes de trafic (pollution, coûts financiers et déplacements chronophages) ont augmenté. Le TL permettrait un accès plus économe et plus égalitaire à tous égards dans les territoires périphériques ruraux, et c'est en ce sens que les acteurs publics se mobilisent parfois pour leur déploiement. Dans les territoires peu peuplés, ils appuient aussi fréquemment la mise en réseau des offres en circuits courts dans l'alimentation¹, donc des lieux de services pour certains et de travail pour d'autres offrant l'opportunité de trajets moins longs et moins coûteux à partir du domicile, ainsi qu'une flexibilité d'accès. Les activités réalisées ne correspondent pas toujours à des tâches rémunérées mais relèvent d'une activité productive qui répond à une possibilité de vie associative, alimente le discours d'un espace d'innovations et de cohésion sociale qui participerait de l'attractivité d'un territoire ou quartier. Les TL correspondent à cet égard souvent à des espaces d'apprentissage autour d'un projet ponctuel ou sur des logiques plus durables d'acquisition de compétences associées à l'informatique.

1.2. Les Tiers Lieux comme instrument de réduction d'inégalités

La réduction des inégalités socio-économiques entre villes et espaces (ruraux ou de périphérie) mal desservis, grâce à l'amélioration de l'accès aux services et ressources de toute nature reste un défi majeur pour les politiques publiques. Ces inégalités sont souvent doublées par celles qui existent entre des

¹ C'est ce que revendique par exemple le think tank "Le Labo de l'économie sociale et solidaire".

Cf.: <https://www.lelabo-ess.org> - lien vérifié valide le 24 février 2023.

ménages qui accèdent à une offre variée de formations et d'emplois dans les grandes villes et ceux dont l'éloignement et la mauvaise desserte du lieu de vie sont confrontés à une faible diversité de propositions. En ce sens, l'outil numérique, via les réseaux internet, apparaît un atout pour une réduction des inégalités spatiales et la mise en lien, offrant des possibilités d'interactions grâce à une offre de connexion efficace. En France la couverture du territoire par la connexion haut débit est passée de 72,7 % à 84,5% entre 2017 et 2021, en incluant les territoires d'outre-mer (Défenseur des Droits, 2022). Beaucoup plus systématique que par le passé, la connexion internet, dans les espaces périurbains et ruraux, a joué un rôle important pour l'installation de catégories qui souhaitent travailler à distance dans un environnement différent de celui de la ville dense. A cet égard, les réseaux internet ont donc constitué un outil fondamental pour des communes non entièrement couvertes par le Très Haut Débit (THD), où la présence d'un lieu (salle, maison locale, etc.) de connexion et d'accès aux outils numériques, rassemblant des services et des espaces de travail, a favorisé l'installation de nouveaux ménages et la création entreprises qui sont ainsi en lien avec un extérieur envisagé comme le cœur métropolitain ou des territoires autres, beaucoup plus lointains (P. Sajous, 2015). Ils sont également fondamentaux pour les usagers face à la dématérialisation des services, car une connexion numérique efficace peut éviter un déplacement long et coûteux. Cependant une connexion haut débit ne résout pas des inégalités d'accès et de compréhension lorsqu'elle fait peser sur les usagers le coût des équipements et abonnements et/ou les laisse parfois seuls face à des outils qu'ils maîtrisent mal. La création des TL dans des quartiers enclavés, les petites villes ou le milieu rural et les espaces métropolitains bien desservis par les transports, permet l'hypothèse d'une réduction de la fracture économique et sociale entre les espaces et entre les ménages, lorsque la fréquentation du lieu pour un accès à un service public est gratuite et correspond seulement au coût d'inscription pour assister à une formation, ou au temps d'occupation pour une activité qui implique un outil spécifique. La fracture numérique et l'illectronisme dénoncés par le Défenseur des droits trouvent une prise en compte dans une politique récente (2019) d'inclusion numérique² qui appuie financièrement la présence de conseillers numériques dans des territoires où la population est en difficulté économique et dans la création des espaces *France services*, lieux d'accueil (ou maisons de services) pour des usagers qui doivent faire des démarches administratives. Or ces « maisons » sont souvent adossées à la présence de TL et en constituent parfois l'élément majeur, pour favoriser l'acquisition des savoir-faire, ou de formations. Envisagés ainsi comme des outils de réduction des inégalités, les TL sont dans une relation de bénéfice mutuel avec les TIC, les premiers s'appuyant sur les seconds, et les seconds favorisant la diffusion des premiers. Cette vision optimiste du TL est néanmoins à tempérer par le constat d'une évolution des rationalités et des systèmes d'acteurs autour de cette approche de la réduction des inégalités qui accentue à certains égards le retrait de la puissance publique. L'Etat garant de l'égalité entre les citoyens se repose sur les initiatives des décideurs locaux pour développer l'aide au numérique, mais aussi sur les logiques des plateformes qui hébergent les informations et outils des services publics. Les acteurs locaux (Départements, EPCI ou Communes) qui s'appuient sur des offreurs de lieux et d'accès à des réseaux en nécessité de faire des choix, peuvent également réduire les budgets destinés à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en difficulté dans d'autres domaines.

1.3. Contextualiser les TL dans agglomération toulousaine

L'agglomération toulousaine est caractérisée par son dynamisme démographique et économique ; elle est en 2020 la quatrième agglomération française en taille, et la deuxième (derrière Bordeaux) pour son attractivité en termes de population. La réduction ou la recomposition des inégalités de services offerts aux différents groupes d'habitants amène à envisager les facilités d'accès aux emplois et aux services pour la population. En effet, les 527 communes de l'agglomération toulousaine sont polarisées par

²Inclusion numérique : processus qui vise à rendre le numérique accessible à chaque individu et à lui transmettre les compétences numériques qui seront un levier de son inclusion sociale et économique (Rapport défenseur des droits, 2022).

l'offre d'emplois dans le cœur métropolitain qui regroupe plus de la moitié de la population et l'essentiel de l'emploi dans une dizaine de communes (AUAT, 2022). La figure 1 atteste cette concentration au regard de l'importance de la population et de la population active résidant dans chacun des EPCI de notre recherche, mais illustre aussi une structure de la population et de profils socio-professionnels pour lesquels le numérique peut être essentiel au quotidien pour le travail ainsi que pour la vie sociale (accès aux services et usages de l'internet) qu'il permet de maintenir.

La Métropole toulousaine et sa périphérie, proche (Sicoval) ou plus lointaine, se caractérisent par une croissance de population marquée notablement par l'importance de la population active de 15 à 64 ans, qui atteste l'attractivité de l'emploi. Dans les territoires périphériques, la part des ménages jeunes occupés ou en recherche d'emploi montre l'intérêt de prendre en compte la relation domicile-travail. Parmi ces ménages, la population qui peut être utilisatrice du numérique souligne l'intérêt des interrogations sur les inégalités des territoires face au numérique et outils qui favorisent son utilisation. Les offres de logement et la concentration des établissements d'enseignement supérieur expliquent la part la plus notable d'inactifs étudiants (15,8%) dans la population inactive dans la Métropole, contre respectivement 13,9% au SICOVAL et 9,3% dans la Gascogne Toulousaine.

Figure 1 : Caractérisation sociodémographique des terrains d'enquête

	Toulouse Métropole	Sicoval	Gascogne Toulousaine
<i>Population totale (2019)</i>	796 203	80 357	22 299
<i>Variation Population (2013-2019)</i>	8,3%	10,6	13,1
<i>Variation de population totale 15-64 ans (2013-2019)</i>	+12,48%	+21,46%	+11,8%
<i>Population active (15-64 ans 2019)</i>	69%	76%	80,3%

(Données : INSEE 2020)

Les profils socio professionnels éclairent aussi l'importance du numérique pour l'ensemble des territoires analysés : si certains employés ou artisans utilisent internet essentiellement comme outil de communication (relation clientèle ou site de leur activité), quel que soit le territoire, au moins 50% des actifs (professions intermédiaires et supérieures) ont pour outil de travail au quotidien (échange de données, stockage, travail sur des applications, etc.) la fibre et le haut débit. Au vu de ces profils, dans les territoires excentrés ou dépendant d'un réseau trop faible pour du travail à domicile, les actifs trouveraient un avantage (économie de temps et d'argent) à bénéficier d'un ou plusieurs lieux à proximité de leur résidence pour éviter les déplacements quotidiens jusqu'à leur lieu de travail habituel. La présence d'un TL pour répondre à d'éventuels besoins d'accès à des offres de formation ou à des lieux de réunion et de socialisation participerait aussi à une animation de la vie locale dont la charge financière partagée par un ensemble d'utilisateurs serait acceptable.

Figure 2 : Répartition des actifs (15-64 ans) dans les terrains d'enquête (en %)

	Agriculteurs exploitants	Artisans commerçants chefs d'entreprises	Cadres professions intellectuelles et supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Toulouse M	0,1	4,9	28,3	26,9	24,3	13,7
Sicoval	0,3	5,3	32,6	27,5	22	11
Gascogne toulousaine	1,6	6,7	23,9	28,8	23,3	14,9

(Données : INSEE 2019)

Le TL n'est donc pas à envisager sous les mêmes fonctions, mais au regard de besoins locaux qu'il peut venir pallier ; notre travail vise donc à savoir en quoi leur présence et leur offre répondent à ces besoins.

2. Une méthodologie quantitative pour différencier les territoires

Afin d'évaluer l'impact des TL, nous avons privilégié une approche empirique et diachronique entre 2021 et 2022. Les TL ont été recensés à partir de sources secondaires ; une enquête par questionnaire (papier et via internet) a été adressée à leurs usagers et des entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès des acteurs clefs des tiers lieux. Pour cet article, nous nous centrerons sur le recensement des lieux et les résultats du questionnaire.

2.1. Le recensement de Tiers Lieux

Depuis 2020, l'équipe Lisst-Cieu repère un certain nombre de tiers lieux sous la nomination "lieux d'innovation", particulièrement sur le territoire de Toulouse métropole. Ce repérage a été élargi en 2022 et systématisé dans le territoire d'étude VILAGIL (Toulouse métropole, Sicoval et Pays portes de Gascogne). Ce recensement est réalisé à partir des sites officiels des communes et des collectivités du territoire d'étude (base des données de "RésO tiers-lieux" de l'agence régionale de développement économique AD'OCC, France Tiers-lieux, Soho Solo Gers ,ou encore Red Lab) et du repérage à partir de moteurs de recherche. Les mots clefs utilisés dans ce repérage sont notamment : "tiers lieux", "bibliothèque", "médiathèque", "Fab-Lab", "living lab", "Hakerspace", "Media lab", "makerspace", "Coworking", "work café", "pépinières-accelérateurs". Le recensement des lieux repérés a permis la réalisation d'une typologie des lieux qui s'appuie sur les emplois de la notion dans la littérature et particulièrement sur la proposition de R. Besson (2017). Les bibliothèques et médiathèques ont été retenues au regard de leur rôle dans la médiation numérique et parce qu'elles constituent aussi un point de rencontre et de travail entre le domicile et le lieu d'activité principale. Ce travail a permis de cartographier la répartition des TL sur ce territoire et que nous analysons plus loin dans cet article.

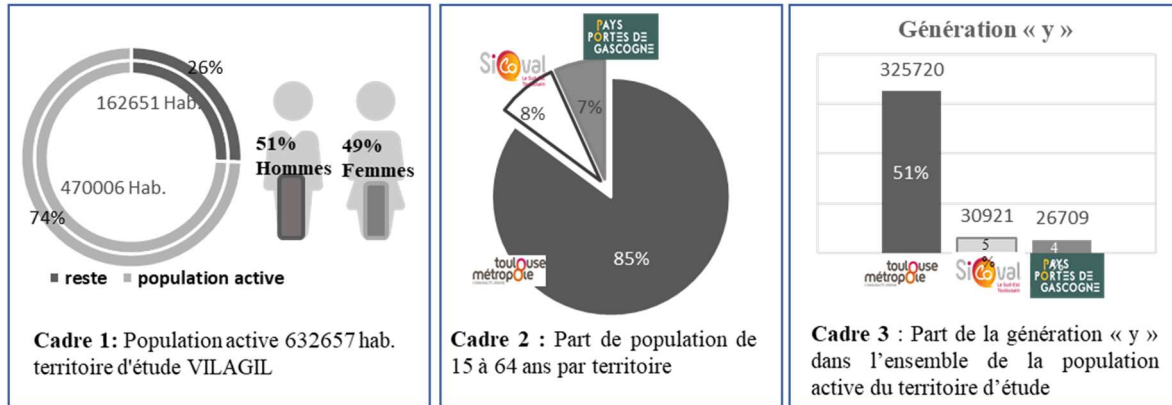
2.2. L'enquête par questionnaire

Entre fin 2021 et le premier semestre 2022, notre équipe a lancé deux campagnes d'enquête par questionnaire auprès des travailleurs à distance. Les questions concernent les lieux de travail, les motifs d'utilisation des TL, leur impact territorial, les moyens et modes de transport pour s'y rendre. Des utilisateurs des tiers lieux volontaires parmi ceux qui ont été recensés ont répondu au questionnaire en face à face et une mise en ligne a également été mise à disposition. Les enquêteurs ont aussi fait passer le questionnaire à des utilisateurs potentiels de TL interpellés dans les lieux multimodaux tels que la gare Toulouse Matabiau, aux Arènes et dans des lieux proches des TL de la ville-centre.

L'échantillon potentiel total correspond à la population totale entre 15 et 64 ans soit 632657 personnes (INSEE 2018) dont 74 % sont actives (Figure 3). Toulouse Métropole concentre 85 % de cette

population, le Sicoval 8 % et le Pays Porte de Gascogne 7 %. Notre analyse s'est centrée sur la génération « Y » ou « *digital natives* » qui représente 60 % de la population sur notre terrain d'étude.

Figure 3 : Caractéristiques de la population analysée (territoire d'étude Vilagil)

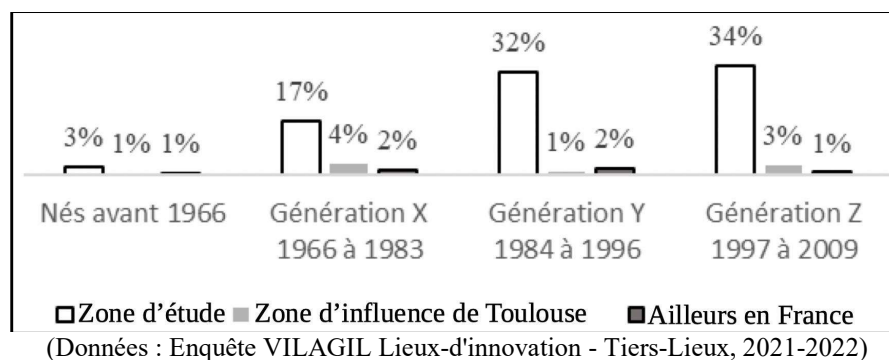


Réalisation : C.-X. Lopez-Rieux (Source : INSEE, recensement de population 2018)

Ils ont entre 25 et 54 ans, sont massivement utilisateurs d'outils numériques et constituent les principaux utilisateurs des TL. Les usages du numérique leur autorisent aussi un comportement plutôt "nomade" qui explore de nouvelles formes de travail en autonomie, en espace collaboratif, privilégiant les réseaux sociaux (S. Bennett *et al.*, 2008 ; C. Liefoghe, 2018). Cette génération est aussi révélatrice des inégalités dans les usages du numérique (S. Octobre, 2019).

Avec un seuil de confiance de 85 % et une marge d'erreur de 4 %, notre échantillon devrait comporter 324 répondants de la zone d'étude sur un total de 732 réponses. Tous les usagers n'ont cependant pas renseigné toutes les questions. 602 indiquent le lieu de résidence, 516 concernent le territoire d'étude et 80 % correspondent aux communes de Toulouse Métropole. L'autre partie des enquêtés vient de l'aire d'influence de Toulouse, c'est-à-dire des communes de l'agglomération toulousaine et de la région Occitanie. La génération « Y » de la zone d'étude représente 38 % des répondants, dont la majorité provient de Toulouse Métropole (Figure 4).

Figure 4: Génération et sur 588 répondants



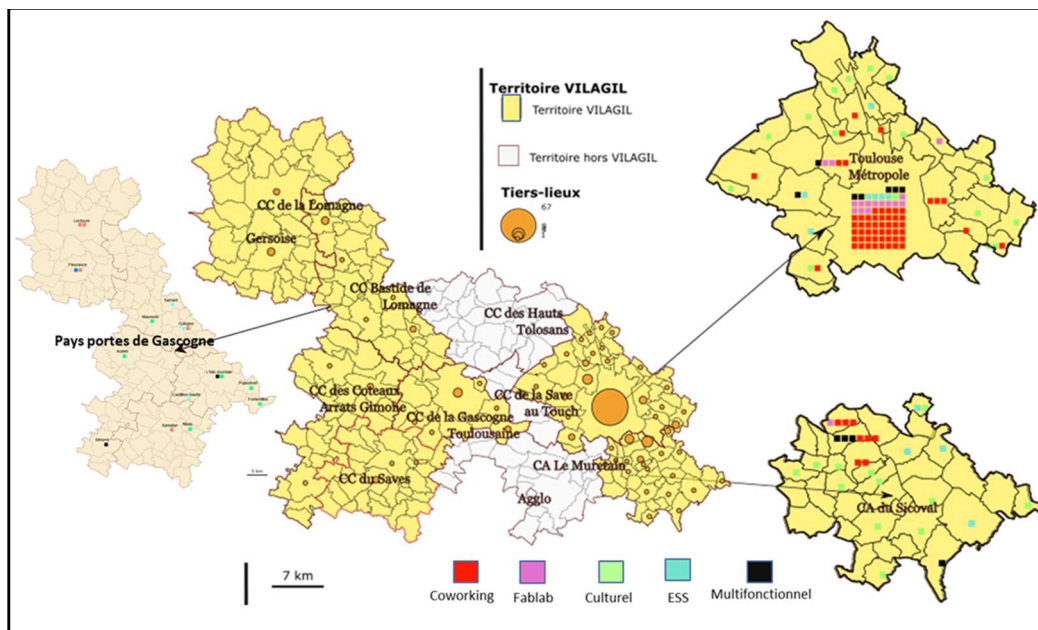
3. Résultats et analyse du rôle des TL dans l'usage du numérique

3.1. Une répartition hétérogène des tiers lieux

Pas moins de cent soixante-sept lieux ont été répertoriés sur le territoire d'enquête (Figure 5). Toulouse Métropole se distingue par une écrasante majorité d'espaces de coworking (60) et la concentration des fablabs. Les espaces liés aux activités culturelles se trouvent en nombre à peu près équivalent (un peu plus d'une vingtaine) dans les trois intercommunalités et représentent le double des lieux dédiés à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Pour chaque intercommunalité, les lieux répertoriés sont majoritairement localisés dans la commune la plus densément urbanisée, et pour le Pays Portes de Gascogne et le Sicoval, cela les positionne dans les territoires limitrophes de Toulouse où l'on trouve une offre diversifiée. Les territoires éloignés accueillent essentiellement des lieux dédiés à des activités culturelles ou d'économie sociale et solidaire. Ces localisations sont en relation étroite avec la proximité d'infrastructures de communication (voies d'accès routières, accès au train et, dans le cas de Toulouse, métro et pistes cyclables).

Les différences concernant le nombre et les fonctions assumées par les TL permettent les constats suivants : ils offrent des possibilités de connexion et des lieux de services éloignés du cœur métropolitain en lien avec les densités de population dans les territoires périphériques. En ce qui concerne leur rôle, les TL dédiés au travail collaboratif ou les fablabs se concentrent essentiellement dans les communes les plus urbanisées et peuplées, à savoir les espaces centraux et immédiatement périphériques du cœur métropolitain. Dans le PETR Portes de Gascogne, ils renforcent la hiérarchie fonctionnelle des petits pôles d'activités et de services. Dans les autres espaces, plus isolés, ils soutiennent le plus souvent des dynamiques culturelles et associatives offrant des modalités nouvelles d'activation d'interconnaissances et de rencontres pour des personnes intéressées par les usages d'internet et ses outils. Ces résultats rejoignent ceux de (P. Lejoux, 2022).

Figure 5 : Localisation et typologie des TL du terrain d'enquête VILAGIL



(Données : Recensement des Tiers lieux - VILAGIL LISST-CIEU, 2022)

Les TL permettent aussi de réduire des fractures dues à l'isolement et à la difficulté de liens avec des territoires extérieurs extra-métropolitains, régionaux ou nationaux. Ainsi, dans les territoires éloignés, une différenciation socio-culturelle peut être réduite avec les territoires urbanisés quant à la présence de

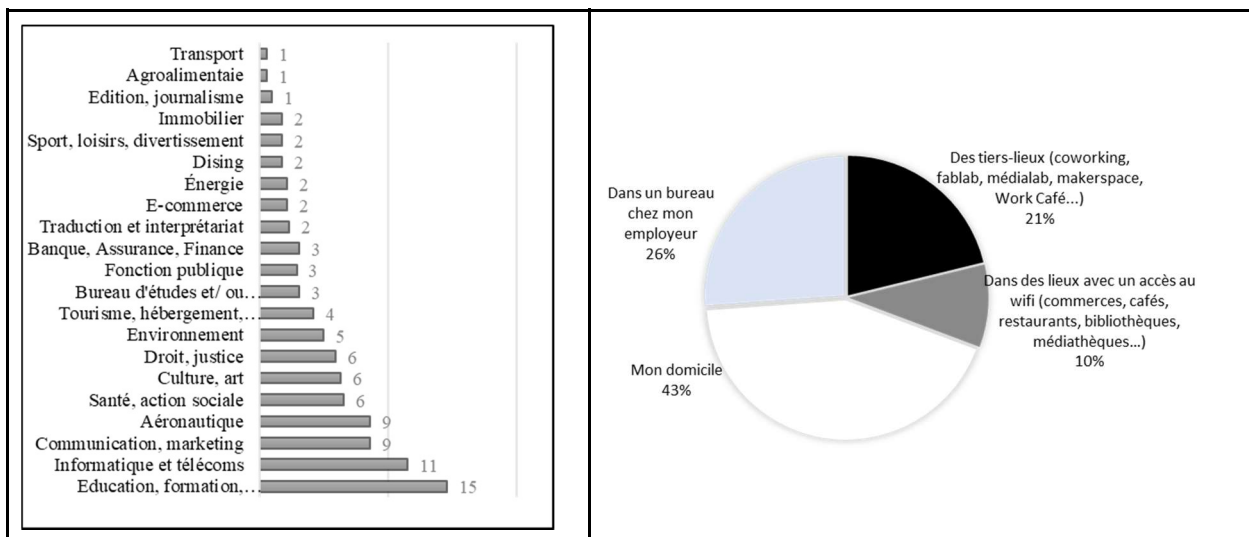
certaines activités. Cependant, la quasi-absence d'espaces de travail collaboratif atteste un rôle négligeable pour limiter les déplacements vers un lieu de travail ; en effet pour les actifs concernés, l'usage d'internet pour le travail est essentiellement envisagé de façon individuelle à domicile.

3.2. Une fréquentation des tiers-lieux qui relève de différences entre usagers du numérique

3.2.1. Générations, statut et secteur d'activité des usagers

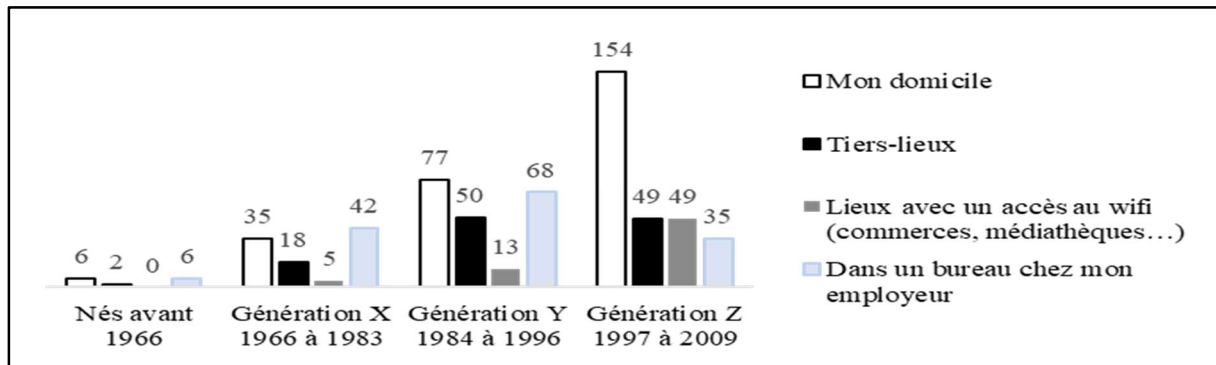
En France, particulièrement dans les grandes villes, beaucoup de foyers sont dotés d'un accès à internet de bonne qualité qui facilite le télétravail à domicile et explique - sauf pour les actifs les plus âgés - l'importance de la part des télétravailleurs à domicile par rapport à l'utilisation d'autres lieux (Figure 6). Toutefois, beaucoup d'individus n'ont pas la possibilité d'avoir un espace dédié, aménagé et équipé pour leur travail, à domicile, même dans les villes les plus importantes. C'est l'une des raisons pour lesquelles les TL et les lieux avec un accès wifi deviennent régulièrement une alternative de lieu pour le travail à distance. S'y ajoute également l'évolution des TL vers un développement majoritaire d'espaces de coworking dont une partie est louée par des entreprises. Dans notre échantillon, parmi ceux qui déclarent se servir de TL comme lieu de travail habituel, 45 % appartiennent à la génération « Y » contre 35 % à l'échelle nationale (JPG, 2022) et 38 % à la génération « Z » (Figure 7). Leur statut majoritairement étudiant et salarié diffère de la plupart des études où les usagers de TL sont repérés majoritairement comme libéraux et indépendants (France Tiers-Lieux, 2021). Ce constat peut être expliqué par les circonstances liées à la période Covid au moment de l'enquête, aux caractéristiques de ville universitaire de Toulouse, mais aussi à un intérêt post-Covid des entreprises pour des locations de bureaux partagés à destination de leurs salariés.

Figure 6 : Secteurs d'activité et lieu de travail habituel des enquêtés (524 répondants)



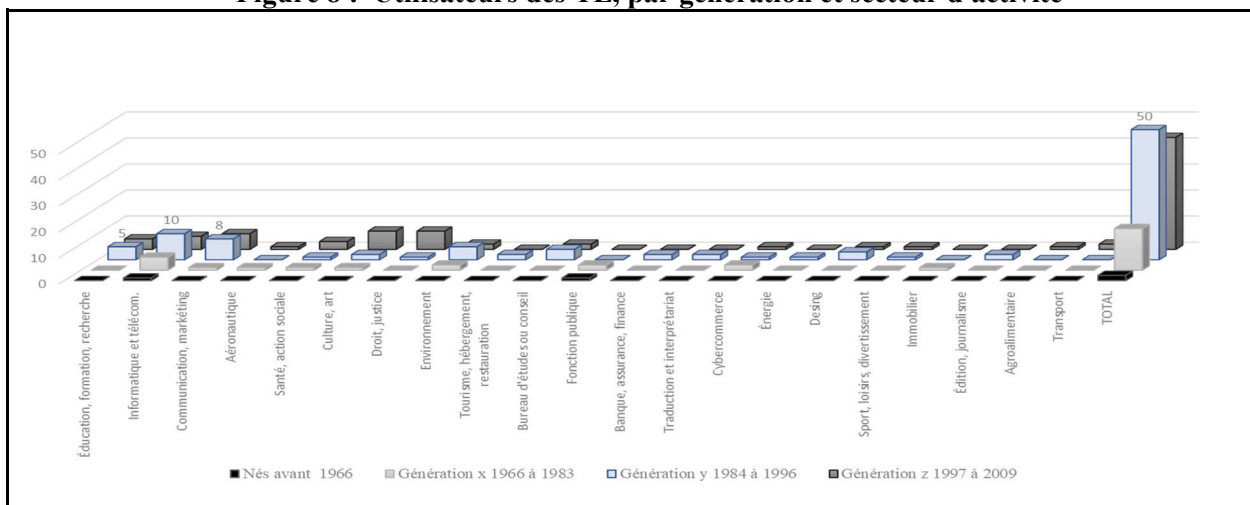
(Source : Enquête VILAGIL Lieux-d'innovation - Tiers-Lieux, 2021-2022)

Figure 7 : Lieu de travail habituel des enquêtés, en fonction de la génération



(Source: Enquête VILAGIL Lieux-d'innovation - Tiers-Lieux, 2021-2022)

Figure 8 : Utilisateurs des TL, par génération et secteur d'activité



(Source : Enquête VILAGIL LISST-Cieu, 2021-2022)

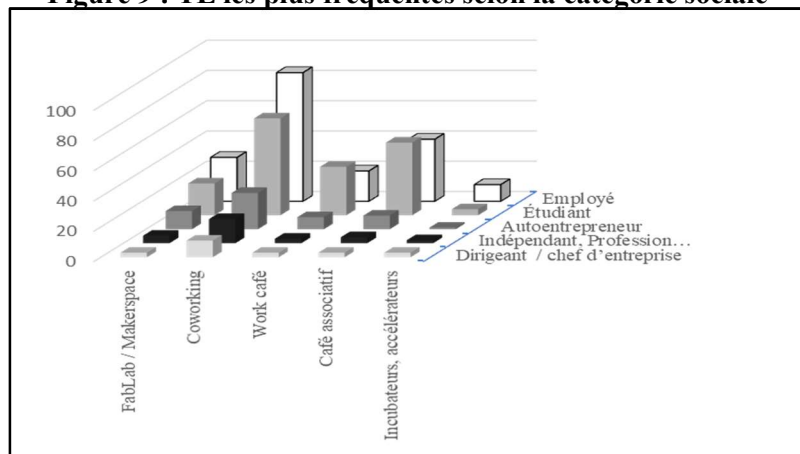
La plupart des secteurs d'activité sont représentés, mais l'informatique-télécommunication et le marketing-communication (en étroite relation avec le numérique) représentent 32% d'utilisateurs. Une part similaire est beaucoup plus dispersée sectoriellement entre l'environnement, l'art et la culture, l'éducation, la formation, la recherche (Figure 8). Les TL et l'outil internet ne permettent donc pas de corriger un déséquilibre dans l'autonomisation vis-à-vis des temps ou des modalités de travail pour certains secteurs d'activité. Ils renforcent plutôt le déséquilibre entre ceux qui travaillent à partir d'internet et à distance ou en se déplaçant d'un lieu à un autre, et ceux dont la nature et l'outil de travail ne dépendent pas du numérique. Néanmoins, avec l'accord des entreprises, ils facilitent un accès à un lieu de travail pour les salariés qui travaillent avec le numérique. En lien avec son aspiration à une autonomie d'organisation quel que soit son statut (A. Lacan, 2022), la forte proportion de la génération "Y" corrobore d'autres études sur le potentiel de développement du travail salarié en TL, assimilé à des lieux de "corpworking" (i.e. mis à disposition par l'employeur à proximité du domicile de ses salariés) déjà repéré avant le COVID (Levy-Waitz, 2018).

3.2.2. Types de tiers lieux fréquentés, niveau de formation et discipline

Dans nos résultats, 80% des usagers des bureaux partagés sont des salariés ; ce qui contraste avec les deux autres types de TL les plus fréquentés (working café et cafés associatifs) où l'on peut imaginer que le prix et un usage beaucoup plus aléatoire expliquent une présence composée de 40 à 50% d'étudiants (Figure 9). La concentration en espaces de travail partagés, dans lesquels la fréquentation est flexible et/ou affiche une dimension collaborative (cafés collaboratifs) concerne plus souvent des actifs (indépendants, chefs d'entreprise) et l'on peut imaginer que la souplesse des usages et des variations importantes de lieu de travail expliquent le choix de ces lieux qui ne nécessitent pas d'abonnement. Ces éléments reflètent deux nouvelles dynamiques : la première est une nouvelle forme d'inégalité au regard du coût d'accès à ces équipements, assumé différemment entre indépendants et salariés ; la seconde est plus ambiguë car si le TL dans les espaces périphériques joue un rôle pour réduire les distances/temps d'accès au travail et les différences entre espaces urbains et espaces ruraux, il accentue des inégalités entre les personnes qui doivent impérativement se déplacer physiquement en ville ou dans une autre périphérie, et celles qui peuvent envisager le travail en nomade ou régulièrement dans un lieu proche. L'identité de ces actifs est sans surprise : les cadres et cadres supérieurs sont surreprésentés dans le télétravail. Ils représentent 24% à 33% de l'ensemble de la population active dans les territoires étudiés (figure 2) ; dans les TL, 54% des enquêtés détiennent un diplôme de niveau Master, 19% sont en possession d'une Licence, 7% d'un Doctorat. A l'échelle nationale, pour 18 % de cadres et cadres supérieurs dans la population active, 37% sont télétravailleurs (S. Hallepee, 2019).

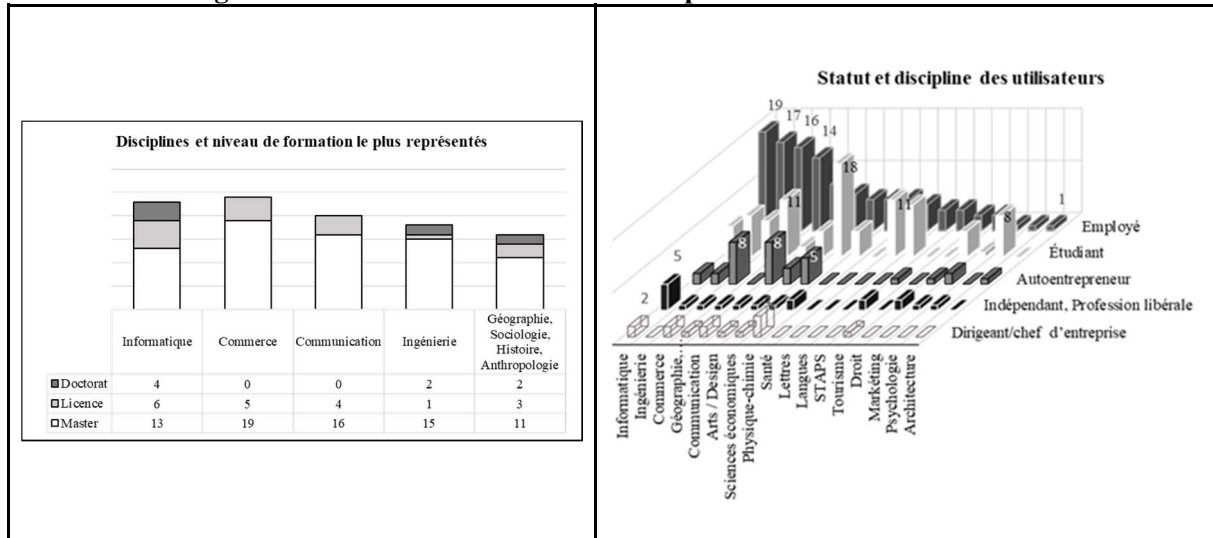
Ces niveaux d'études et ces disciplines s'expliquent par la nécessité pour des entreprises locales, des indépendants ou des auto-entrepreneurs de Toulouse et ses périphéries, d'encourager et favoriser tous les services connexes liés aux industries aéronautiques, spatiales et électroniques, pour un rayonnement national et international de la Métropole (Figure 10). En ce sens, les TL peuvent être considérés comme des emblèmes de hubs (P. Lejoux, 2022) qui s'adaptent et intègrent les logiques productives de la ville et de la société hyper industrielle (P. Veltz, 2019) qui font de la connectique et des lieux de connexion le socle des nouvelles logiques productives. Si tous les TL n'ont ni cette ambition ni cette vocation, la fréquentation de ceux analysés ici valide ces analyses sur les nouvelles formes et modalités de travail.

Figure 9 : TL les plus fréquentés selon la catégorie sociale



(Source : Enquête VILAGIL LISST-Cieu, 2021-2022)

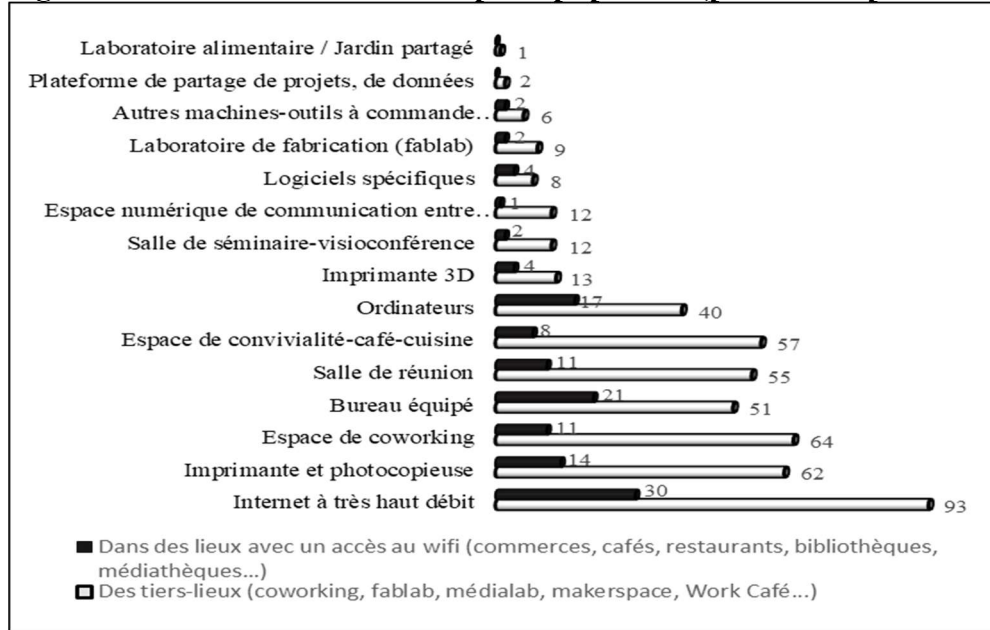
Figure 10 : Niveau de formation et discipline des utilisateurs des TL



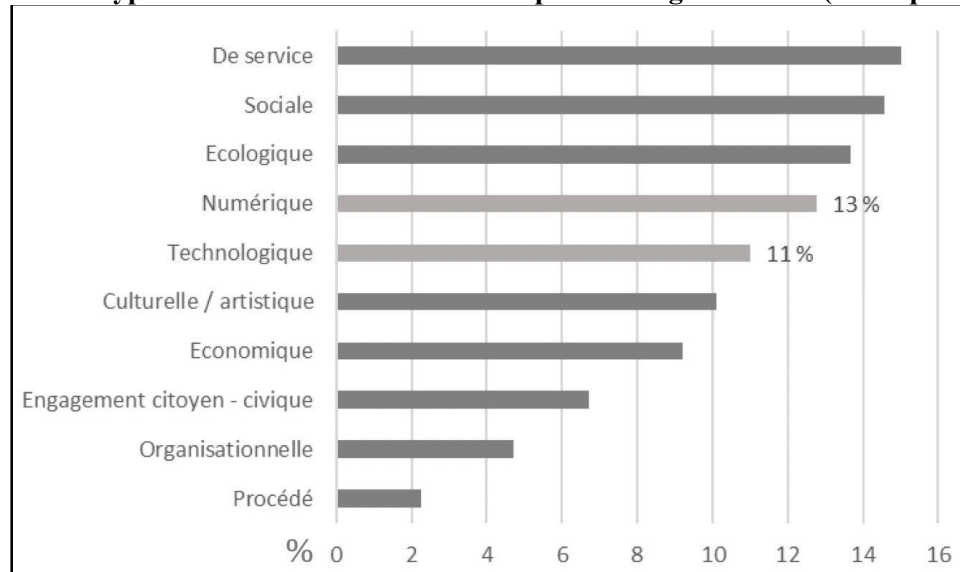
(Source : Enquête VILAGIL LISST-Cieu, 2021-2022)

3.2.3. Équipements utilisés, compétences informatiques et innovations

Les équipements numériques dédiés à une activité de bureau constituent les trois premiers choix dans la hiérarchie des utilisateurs (Figure 11), en particulier la connexion à haut débit utilisée par la majorité, ce qui rejoint une utilisation d'actifs appartenant aux secteurs informatique et numérique dans leur production et le fait qu'ils fréquentent surtout des espaces de coworking pour leur travail. À l'inverse, la faible utilisation des outils faisant appel au partage et au co-apprentissage autour du travail montre que les dynamiques sociales qui se déploient dans ces TL n'ont pas vocation à minimiser des écarts de connaissances ou à favoriser des relations d'implications envers le lieu ou envers d'autres usagers ; néanmoins, cela n'exclut pas la recherche d'un environnement de convivialité dans lequel peuvent exister des échanges au vu des éléments (salle de convivialité, salle de réunion) privilégiés en second rang. Croisés avec l'importance de la fréquentation d'espaces envisagés avant tout pour le travail dans la ville centre, ces résultats indiquent des possibles réductions d'inégalités envers des personnes qui, faute de ces équipements à leur domicile, ne pourraient envisager du télétravail. Ceci vaut également pour les lieux repérés dans les périphéries, l'accès à du haut débit et à un minimum d'équipements informatiques. Par ailleurs, une aide éventuelle apportée dans ces lieux plus fréquemment dédiés à des activités culturelles ou associatives peut jouer en faveur d'une diminution des inégalités d'accès à des réseaux et des démarches dont la dématérialisation minimise les coûts de temps et de déplacements. Suivant leur nature et les territoires où ils se trouvent, les TL ne réduisent donc pas les mêmes inégalités entre les personnes et les territoires. Et les TL peuvent notamment apparaître comme des outils où le numérique est orienté vers des réponses à des préoccupations sociétales (services, social, écologie) (Figure 12) qui restent cependant portées par des entreprises plutôt que par des collectifs. Ils interrogent alors la place de la régulation par la puissance publique dans ces domaines.

Figure 11 : Nombre d'utilisateurs par équipement (pour 612 répondants)

(Source : Enquête VILAGIL LISST-Cieu, 2021-2022)

Figure 12 : Types d'innovations mis en oeuvre par les usagers des TL (230 répondants)

(Source : Enquête VILAGIL LISST-Cieu, 2021-2022)

4. Discussion

Notre recherche, encore en cours, permet cependant de proposer des réflexions sur les usages des TL suivant les profils de leurs usagers et les territoires où ils sont localisés. La distinction des types de TL suivant les caractéristiques de “cœurs métropolitains”, “petits pôles” ou “espaces périphériques éloignés”, différencie les réponses des actifs tentant de mieux gérer le temps passé dans les déplacements vers le travail. La nature des offres souligne aussi des freins aux offres de coworking, quand elles n’atteignent pas un seuil minimum de fréquentation, lequel dépend des caractéristiques sociodémographiques des espaces et des profils professionnels des différents territoires. Le TL

(coworking, work-café, fablab ou maisons de service) en tant que lieu proche (en distance et parce qu'il est familier) est décrit comme "un lieu d'ancrage de la sociabilité urbaine" à l'intersection entre la sphère du domicile et celle de la vie professionnelle (J. Fabbri, 2016) et peut, au titre d'un remplacement du lieu de bureau ou du chez soi, être considéré comme une ressource importante pour des catégories professionnelles qualifiées qui utiliseraient régulièrement le numérique pour leur travail et/ou leurs loisirs, tout en minimisant les dépenses occasionnées.

Élément tout aussi important, dans les territoires périurbains, la fonction d'accueil et d'appui à une organisation autonome pour travailler dans des lieux non spécifiquement dédiés permet à des actifs qui ne peuvent télétravailler à partir de chez eux de profiter de ces opportunités pour éviter des longs trajets vers leur entreprise, ou la démultiplication des déplacements vers des clients. Ils recomposent ainsi des inégalités de conditions de travail grâce à des opportunités de "re-territorialisation" de ce dernier. Envisagés ainsi, les TL réduisent certaines inégalités plus que des fractures au sein de groupes professionnels relativement homogènes dans leur niveau de diplôme. La matérialisation d'un lieu unique et collectif est également essentielle dans le rôle du TL. La présence indispensable de réseaux, leur capacité de débit et leur fiabilité, ne sont pas suffisantes pour réduire des inégalités d'opportunité de travail à distance, d'accès à des services ou à la familiarisation avec des outils. La réduction de fractures numériques entre personnes et territoires est conditionnée à des échanges envisagés entre des personnes déjà familiarisées à des outils informatiques mais qui n'en maîtrisent pas toutes les applications et possibilités de création. A cet égard, dans les territoires périurbains, les cafés ou lieux associatifs, qui proposent ponctuellement un espace de travail, assument prioritairement ce rôle de dynamisation des échanges au sein de la société locale, que cela passe par l'accès à des services greffés sur le numérique, ou par une mise à jour des connaissances numériques pour des activités commerciales ou de loisirs. On assisterait ainsi, grâce aux TL, à une "mise à niveau" de la société locale vis-à-vis de l'outil informatique, en plus de possibles réductions de l'illectronisme des personnes qui n'utilisent pas Internet et l'informatique dans le cadre de relations hors travail, et qui s'appuient de plus en plus sur ces supports et parfois sur la présence des conseillers numériques accompagnant l'offre de services.

Le développement en nombre des TL dans les périphéries et dans des zones moins urbanisées, grâce à la mobilisation des associations et à des politiques d'encouragement de l'État et de la Région, pourrait sinon réduire des inégalités entre territoires, du moins empêcher que celles-ci ne se creusent davantage. Toutefois, leur essaimage dépendant des modes, moyens et qualité d'accès aux infrastructures de transport et de connexion Internet, marque une première limite à ces possibilités d'accès, la seconde étant celle d'un intérêt pour des populations qui se sentent encore peu concernées et trop peu familières de l'usage de ces lieux pour les envisager comme lieu de culture ou de sociabilité.

Bibliographie

AUAT (Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse), 2022, *Dynamiques de peuplement de l'aire d'attraction de Toulouse*. Observatoire démographie et population, 8p.

BACEIREDO Lauren, 2021, *Impacts territoriaux des tiers-lieux d'activité sur des espaces de faible densité : analyse croisée des réseaux de tiers-lieux Relais d'Entreprises (France), Cowocat Rural (Catalogne) et Villageoffice (Suisse)*, Thèse CIFRE de doctorat en urbanisme et aménagement, Université de Toulouse J.Jaures, LISST, Relais d'entreprises.

BEAUDELLE Guy., MARINOS Claude, 2019, « L'émergence des tiers-lieux hors métropole en Bretagne : une lecture par les profils et trajectoires de leurs fondateurs », dans Kraus G., Tremblay D-G (Direction), *Tiers-lieux*, PUQ, 115-139.

BECKOUCHE Pierre, 2019, *Les nouveaux territoires du numérique. L'univers digital du sur mesure de masse*, Editions sciences humaines.

- BENNETT Sue., KARVIN Lisa. and MATON Karl, 2008, "The "digital natives" debate: A critical review of the evidence." *British Journal of Educational Technology* 5 (4), 1-12.
- BESSON, Raphaël, 2017, Rôle et limites des tiers-lieux dans la fabrique des villes contemporaines. *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning*, (34).
- COLMELLERE Cynthia *et alii*, 2019, "Dénouer l'écheveau des tiers lieux : tentative généalogique", *Sociologies-pratiques*, 1-N°38
- DÉFENSEURE DES DROITS, 2022, *Dématérialisation des services publics, trois ans après où en est-on ? Rapport au gouvernement*. 95p.
- FABBRI Julie, 2016, "Les espaces de coworking, ni tiers lieux, ni incubateurs, ni fablabs", *Entreprendre et innover*, (4), n°31, 8 -16
- FLIPO Aurore, LEJOUX Patricia, 2020, « Les dimensions sociales et spatiales du coworking : un état de l'art », *Espace temps.net*.
- FRANCE TIERS-LIEUX, 2021, « Nos territoires en action », Rapport, 284p.
- HALLEPEE Sebastien., & MAUROUX, Amelie, 2019, Quels sont les salariés concernés par le télétravail. *DARES analyse*, (51).
- HUET Jean-Michel, VIENNOIS Isabelle, STRIFFLING Romain., KHEDIRI Amira, 2012, "Les technopoles moteurs de développement" *L'Expansion Management Review* 2012/4 (N° 147), p 112-119
- JPG Centre de connaissances, 2022, "Enquête Qui sont les télétravailleurs en 2022 ?" <https://www.jpg.fr/centre-de-connaissances/dossiers/barometre-teletravail-2022.html>
- KRAUSS Gerard, TREMBLAY Diane-Gabrielle, 2019, *Travailler et entreprendre sur les territoires, espace de coworking, fablabs, hacklabs...*, PUR, PUQ 217p.
- LEBRETON Claudy, 2013, *Les territoires numériques de la France de demain*. Rapport à la Ministre C. Duflot, Ministre de l'égalité des territoires et du logement, septembre, 117p.
- LACAN Arnaud, 2022, "Le rapport au risque des entrepreneurs : un éclairage sur les tendances sociétales entrepreneuriales", *Revue des sciences de l'entreprise*, N°1/213
- LALLEMENT Michel, 2015, *L'âge du faire*, Editions du Seuil.
- LEJOUX Patricia 2022 *Durabilité et Spatialités des pratiques de mobilité des Coworkers*, Rapport de recherche, LAET (Lyon, France). 2022, 20 p.
- LEVY-WAITZ Patrick, 2018, Rapport France Tiers-lieux «Mission coworking territoires travail numérique» *Faire ensemble pour mieux vivre ensemble*. Paris, ministère de la Cohésion des territoires, 264p.
- LIEFOOGHE Christine, 2018, Les tiers-lieux à l'ère du numérique : diffusion spatiale d'une utopie socio-économique. *Géographie, économie, société*, 20, 33-61.
- OCTOBRE Sylvie, 2019, Natifs et naïfs du numérique: numérique et inégalités sociales. *Enjeux numériques*, 6, 48-52.

SAJOUS Patricia, 2015, Télétravail à temps complet la liberté de choisir ses routines. L'action de développement local « Soho solo ».Gers." Espace populations sociétés.

SCAILLEREZ Arnaud, TREMBLAY Diane-Gabrielle., (2017), "Coworking, fab labs et living labs, État des connaissances sur les tiers-lieux", Territoire en mouvement, N°34 | 2017.

VELTZ, Pierre, 2019, « Société hyperindustrielle : où va le travail ? », *Revue Projet*, vol. 370, no. 3, pp. 19-25.